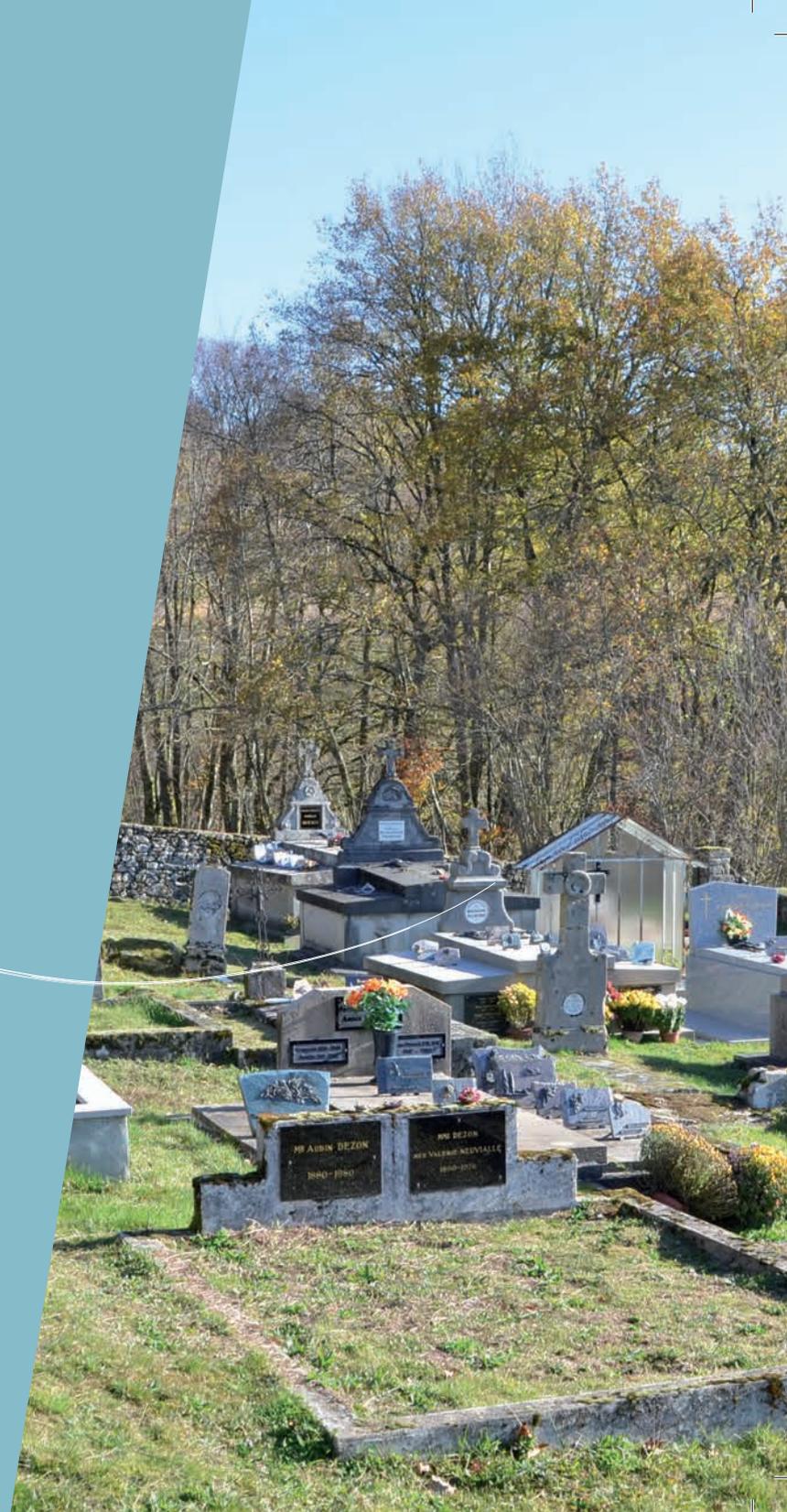


MÉTHODES ALTERNATIVES pour l'entretien des cimetières

Dans le cadre de la Charte Zéro Pesticide

PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES



SOMMAIRE

Préambule	1
Le cimetière : un espace à enjeux	3
Normalisation des cimetières.....	3
Banalisation de l'emploi des pesticides.....	5
Une réglementation qui tend vers un arrêt de l'utilisation des pesticides.....	5
Avant tout changement, la communication	6
Tour d'horizon des cimetières du Pays Monts et Barrages	8
Des sites privilégiés.....	8
Des espaces plus ou moins vastes.....	9
Les enceintes des cimetières	10
<i>Murs en pierres jointoyées</i>	10
<i>Murs crépis</i>	10
<i>Murs en pierres sèches</i>	10
<i>Des murs à fleurir plutôt qu'à désherber</i>	11
<i>De nouveaux choix pour les extensions : palissades et grillages</i>	12
Les voies de circulation	13
<i>Les allées principales : choix du revêtement</i>	13
<i>Les allées secondaires : revêtements et enherbement</i>	20
<i>Les espaces inter-tombes ou peu accessibles</i>	23
Le jardin du souvenir	26
La gestion des déchets	29
Les autres bonnes idées à partager	31

PRÉAMBULE

Le Pays Monts et Barrages est un territoire qui regroupe **34** communes réparties dans trois communautés de communes (Noblat, Briance-Combade et Portes de Vassivière). En 2014, il devient un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), outil de coopération pour le développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

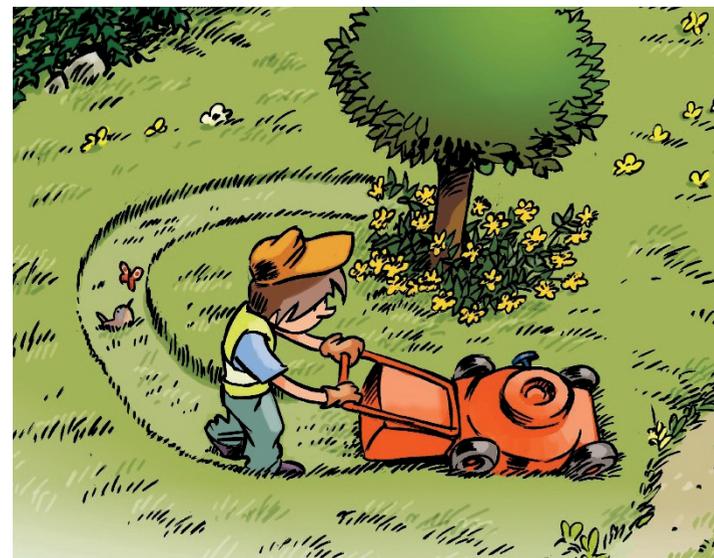


Depuis 2017, le **PETR** encourage les communes à adhérer à la « Charte Zéro pesticide dans nos villes et villages », une charte initiée par **LNE** (Limousin Nature Environnement) et la **FREDON Nouvelle-Aquitaine** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Les communes signataires s'engagent à renoncer progressivement à l'usage des pesticides dans les espaces communaux en recourant à des **techniques alternatives**, à **former leurs agents** chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts, ainsi qu'à **assurer l'information auprès de leurs administrés**. Elles s'engagent à aller plus loin que la loi Labbé de 2017 qui interdit l'usage des produits phytosanitaires dans la majorité des espaces ouverts au public, pour à terme, ne plus utiliser ces produits dans les cimetières et les terrains de sport.

La FREDON Nouvelle-Aquitaine effectue des **diagnostics** et des **préconisations** sur le matériel adapté aux spécificités de chaque commune et sur les plans de gestion à mettre en place. LNE accompagne les **opérations de communication** des collectivités et anime des actions de sensibilisation auprès des habitants et du jeune public. Le programme européen LEADER, porté par le PETR, cofinance l'achat de **matériel alternatif**, du **temps d'animation** et des **projets de végétalisation**.

La majorité des communes du territoire ont adhéré à la Charte. Si aujourd'hui les méfaits de ces produits sur la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé humaine sont connus, il est encore difficile de s'en passer faute de méthode alternative. L'entretien du cimetière, espace à fort caractère symbolique, est une préoccupation majeure pour les municipalités. C'est pourquoi il est apparu intéressant d'en dresser un état des lieux.

Ce livret a été conçu afin d'**accompagner les communes dans leur changement de pratiques**. Différentes alternatives pour l'entretien des cimetières sont présentées. Son objectif n'est pas d'énumérer une liste exhaustive de méthodes qui pourraient être appliquées, mais de **partager ce qui est réellement expérimenté et pratiqué sur le territoire**. Les solutions ne se trouvent peut-être qu'à quelques kilomètres de chez vous. Nous espérons que cette présentation des pratiques ou réaménagements de cimetières permettront de donner des pistes de résolution de problèmes techniques rencontrés par les agents et les élus pour passer à un entretien sans pesticides.



LE CIMETIÈRE : UN ESPACE À ENJEUX

NORMALISATION DES CIMETIÈRES

Avant que les questions d'entretien ne se posent, le cimetière, au début du XIXe siècle, était déjà au centre des débats. Historiquement situés à l'intérieur même des villages, il est ordonné par un décret du 6 décembre 1804, de déplacer ces espaces vers l'extérieur pour cause d'insalubrité. Cette loi demande aux communes de choisir les terrains les plus élevés, exposés au Nord de préférence, pour leur implantation. Il est également demandé des sépultures individuelles ainsi que l'édification d'une enceinte autour du cimetière de deux mètres de hauteur. Le système de concession est instauré, ce qui demande plus de place qu'auparavant. La croissance démographique du milieu du XIXe siècle va contribuer à accélérer ce processus de déplacement du cimetière. La loi sur la séparation des églises et de l'État de 1905 va amener les communes à assurer définitivement l'entretien des parties publiques du cimetière.

« Dans les pays occidentaux, l'expression du culte catholique se caractérisant par des tombes de pierre à partir du XXe siècle, la place de la nature dans ces cimetières est découragée peu à peu au profit des alignements de pierres de marbre et de caveaux en béton fabriqués industriellement, séparés par des allées de schistes ou de graviers souvent chimiquement désherbés. Les cimetières deviennent ainsi très **minéraux** et laissent **peu de place au végétal et à la flore spontanée**, souvent mal perçue par les usagers. En termes de gestion, ces derniers sont progressivement associés à des « **espaces à contraintes** » pour les communes en raison du sentiment affectif et symbolique qu'ils représentent. Le fait de laisser se développer la végétation peut faire naître un **sentiment d'abandon** chez les familles des défunts. Cette perception peut varier d'un pays à l'autre ou selon les cultures. La faible tolérance des adventices oblige les communes à entretenir régulièrement ces espaces pour maintenir un état d'acceptabilité. Avec les terrains de sport, les cimetières sont souvent la dernière frontière de la gestion écologique pour les collectivités ». *Conception et Gestion écologique des cimetières, Natureparif 2015.*

La notion de « mauvaises herbes » est liée à la perception que l'on s'en fait. Ces plantes sauvages seront moins acceptées sur une surface minéralisée que « fondues dans la masse » sur une surface végétalisée.



Herbe sur graviers



« Mauvaises herbes » cachées par la végétation



Les cimetières allemands, véritables jardins paysagers, loin de nos cimetières minéralisés. Ici, ville de Bochum



Roumanie, cimetière de Crisan : l'herbe fait partie du cimetière

BANALISATION DE L'EMPLOI DES PESTICIDES

Ces produits, employés à grande échelle à partir des années 1950 en France, étaient destinés à améliorer le rendement des cultures agricoles pour **relancer l'économie** au sortir de la seconde guerre mondiale. Ils ont ensuite été **démocratisés** au sein des collectivités et l'**usage de désherbants chimiques** s'est **généralisé** dans les années 1970. Cela a considérablement modifié notre perception de la végétation à l'intérieur des cimetières. Auparavant, les herbes folles côtoyaient les sépultures sans que l'on s'en émeuve. Aujourd'hui, ces herbes sont qualifiées de « **mauvaises** » lorsqu'elles apparaissent de façon spontanée dans les fentes du béton ou au milieu de l'allée de gravillons. « **Gain de temps** », « **efficacité** » ont été les maîtres mots pour qualifier l'**emploi des pesticides** et effectivement aujourd'hui on ne trouve pas meilleures armes face aux herbes indésirables. Cette utilisation s'est faite au détriment de la **qualité de l'eau**, de la **biodiversité** et de la **santé** (les agents étant en première ligne face aux maladies professionnelles dues à l'emploi de pesticides). À cela s'ajoutent les **coûts** résultants de leur usage (coûts de l'achat mais également de la dépollution des eaux contaminées).

Aujourd'hui, l'enjeu est bien de réussir à se passer de ces produits néfastes pour la santé et l'environnement. Les communes doivent être des vitrines pour leurs administrés en leur montrant une **gestion responsable et durable** de leurs espaces de vie. Cela implique une modification des pratiques pour les agents et élus et cela demande aux habitants d'accepter et de s'approprier ces changements.

UNE RÉGLEMENTATION QUI TEND VERS UN ARRÊT DE L'UTILISATION DE PESTICIDES

Si la loi Labbé, mise en application depuis le 1^{er} janvier 2017, autorise encore l'utilisation de produits phytosanitaires à l'intérieur du cimetière, les contraintes pour leurs utilisations sont de plus en plus fortes et devraient obliger les gestionnaires à stopper l'usage des pesticides. En effet, les zones traitées doivent faire l'objet d'un balisage et d'un affichage signalant l'interdiction d'accès au moins 24 heures à l'avance et pour une durée définie selon le produit (6 heures minimum, jusqu'à 48 heures pour certains). L'affichage doit préciser le produit utilisé, la date de traitement et la durée d'éviction du public. Le non-respect de cette réglementation expose applicateurs et élus de manière conjointe au risque de poursuites pénales.

Un arrêté pour étendre le périmètre d'application de cette loi aux cimetières, aux terrains de sport et à l'ensemble des espaces publics sera applicable à partir du 1^{er} juillet 2022. L'anticipation des communes adhérentes à la Charte « Zéro pesticide » leur permettra de ne pas se retrouver sans solution le jour venu.

LA LOI LABBÉ* MODIFIÉE PAR L'ARTICLE 68 DE LA LTE ET LA LOI POTHIER*** INTERDIT DEPUIS LE 01/01/2017 AUX PERSONNES PUBLIQUES D'UTILISER/FAIRE UTILISER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, FORÊTS, PROMENADES ET VOIRIES (SAUF POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ...) ACCESSIBLES OU OUVERTS AU PUBLIC**

***LOI N° 2014-110 DU 06/02/2014 VISANT À MIEUX ENCADRER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

**** LOI N° 2015-992 DU 17 AOÛT 2015 RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE**

***** LOI N° 2017-348 DU 20 MARS 2017 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES ET AU DÉVELOPPEMENT DU BIOCONTRÔLE**

ARRÊTÉ DU 15 JANVIER 2021 RELATIF AUX MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES, LES LIEUX FRÉQUENTÉS PAR LE PUBLIC ET DANS LES LIEUX À USAGE COLLECTIF ET MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 4 MAI 2017 RELATIF À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET DE LEURS ADJUVANTS VISÉS À L'ARTICLE L. 253-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

AVANT TOUT CHANGEMENT, LA COMMUNICATION



Linards : animation scolaire



Saint-Bonnet-Briance : animation scolaire

Les changements de pratiques entraînent des **évolutions dans l'entretien des espaces communaux**. Sans utilisation de produits phytosanitaires, le désherbage est plus long et pourtant le personnel n'est pas plus nombreux. Les communes sont donc contraintes dans un premier temps à faire des choix dans l'exigence de l'entretien des espaces selon leur nature. Il est souvent préféré de continuer un désherbage soigneux au cœur du bourg et au cimetière et de trouver des techniques préventives sur les autres espaces telles que fleurissement de pied de murs, engazonnement, fauche tardive, ou implantation de prairie fleurie. Ces **changements** doivent être **consentis et expliqués aux habitants** pour qu'ils se passent le mieux possible. Impliquer les citoyens, les associations communales, les enfants de l'école dans cette démarche, est primordial pour une transition plus douce, pour accepter de retrouver un peu de nature dans nos villes et villages.

Les agents sont les meilleurs vecteurs de cette communication. Sur le terrain, ils doivent pouvoir répondre aux interrogations des habitants sur le bienfondé de ces nouvelles pratiques, notamment pour la santé de tous. C'est pourquoi les choix de gestion et l'achat de matériels de désherbage alternatifs doivent être des décisions communes aux agents et aux élus.

Cette communication peut se faire au travers de :

✓ **BULLETINS MUNICIPAUX** : intégrer la démarche « Zéro pesticide » dans le bulletin municipal est un bon moyen de communication puisque c'est un document lu par de nombreux habitants

✓ **PUBLICATIONS** dans la presse locale, le site Internet ou la page Facebook de la commune

✓ **COURRIERS AUX HABITANTS**

✓ **ANIMATIONS GRAND PUBLIC**

✓ **ANIMATIONS SCOLAIRES** : Limousin Nature Environnement a réalisé des animations dans les écoles du territoire. Ces interventions sont une approche globale permettant d'appréhender les menaces de l'usage des pesticides pour la vie du sol, les milieux aquatiques et terrestres et la santé humaine

✓ **EXPOSITIONS** : Limousin Nature Environnement met à disposition des communes des expositions à l'occasion de manifestations communales : « Objectifs Zéro pesticide dans nos villes et villages », « Exposition et jeu photo Découvrir la biodiversité du Limousin »

✓ **PANNEAUTAGE PONCTUEL OU PÉRENNE** : Limousin Nature Environnement a réalisé une série de visuels disponibles en téléchargement sur le site Internet du PETR Monts et Barrages (<https://www.paysmontsetbarrages.fr>) :

ZÉRO PESTICIDE

Engazonner pour ne plus désherber !

Pour préserver la santé de ses habitants, soutenir la biodiversité et préserver notre qualité d'eau, la commune n'utilise plus de pesticide dans l'entretien de son cimetière.

Le cimetière est généralement l'espace communal qui demande le plus d'entretien. La suppression des pesticides a demandé de repenser cet espace. En engazonnant, la tonte remplace le désherbage.

ZÉRO PESTICIDE

Acceptons la flore spontanée

Pour préserver la santé de ses habitants, soutenir la biodiversité et préserver notre qualité d'eau, la commune n'utilise plus de pesticide dans l'entretien de son cimetière.

Les praticiens évitent, la présence de fleurs sauvages dans les allées n'est pas synonyme d'un mauvais entretien ni d'abandon. C'est simplement le signe d'une gestion différenciée de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées pour le savoir de tous. Ces fleurs ne sont ni sales, ni moissies, ni dangereuses sans changements de regard et d'habitude les.

ZÉRO PESTICIDE

Notre commune s'engage

Pour respecter notre santé et préserver la biodiversité

**Ici, la commune change de nature...
...Espace entretenu sans pesticide !**

ZÉRO PESTICIDE

Sauvons nos insectes !

80 % d'insectes en moins en 30 ans !

Une ville est considérée :

- Richissime en plantes
- Polytypique en habitats
- Hétérogène pour d'autres animaux

À la portée :

- N'utiliser plus de pesticides
- Planter des espèces locales et bio
- Laisser l'herbe pousser à des endroits

ZÉRO PESTICIDE

Notre commune s'engage

Pour respecter notre santé et préserver la biodiversité

Ici, le cimetière est entretenu sans pesticide !

ZÉRO PESTICIDE

Les plantes couvre-sol

Pour préserver la santé de ses habitants, soutenir la biodiversité et protéger notre qualité d'eau, la commune n'utilise plus de pesticide dans l'entretien de son cimetière.

Cette technique permet d'occuper un espace difficile d'accès dont on veut limiter l'entretien. Les espèces utilisées (Brym serpyllif, sedum, organ...) s'établissent sur le sol sans prendre de hauteur.

ZÉRO PESTICIDE

Pied de mur fleuri

Pour préserver la santé de ses habitants et soutenir la biodiversité, la commune n'utilise plus de pesticides pour l'entretien de ses espaces publics.

Il suffit d'un peu de terre entre les pierres, quelques petites graines jetées à la volée et le tour est joué ! Vous ne pouvez pas attendre de planter des fleurs à l'automne, il convient à la fois d'installer certaines espèces adaptées de fin d'été pour à désherber naturellement les surfaces herbes folles qui poussent par-ci, par-là.

ZÉRO PESTICIDE

Une solution : la tonte différenciée

Pour préserver la santé de ses habitants et la biodiversité, la commune n'utilise plus de pesticides.

La tonte que les espaces verts permet de rompre l'effet de désherbage des machines classiques. Cela permet également de favoriser la biodiversité.

ZÉRO PESTICIDE

Sauvons nos rivières !

En n'utilisant plus de pesticides, nous améliorons la qualité de notre eau et participons à la sauvegarde de la biodiversité aquatique.

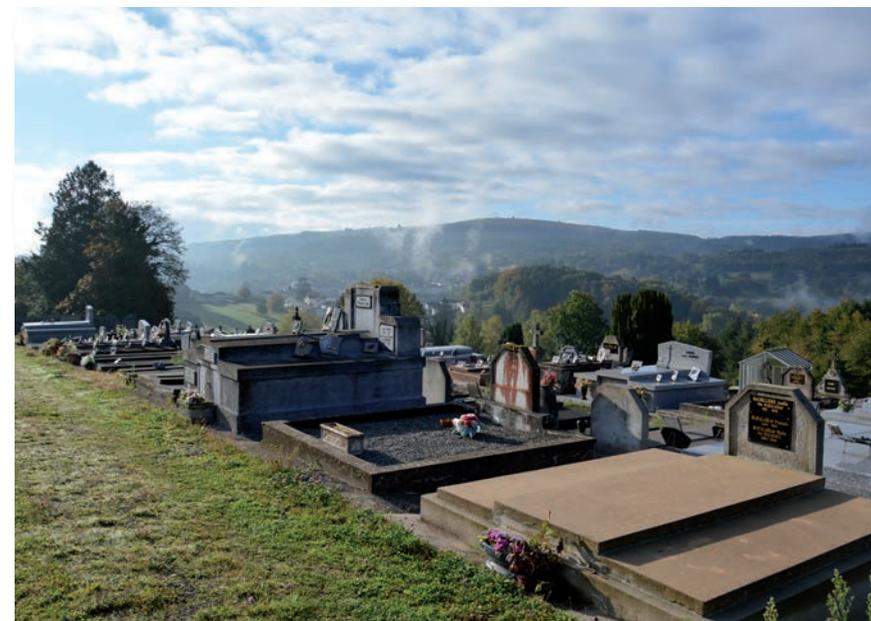
La faune pélagique, comme macroinsectes et poissons, en est affectée.

TOUR D'HORIZON DES CIMETIÈRES DU PAYS MONTS ET BARRAGES

Une visite des **34 cimetières** du territoire a été réalisée entre octobre et novembre 2020. Cela a permis de comparer la **physionomie** de ces espaces et les **méthodes de gestion** mises en place et ainsi d'appréhender les **difficultés d'entretien** rencontrées par les agents face à des choix de revêtements qui étaient auparavant en adéquation avec l'utilisation systématique d'herbicides chimiques. Ces visites ont également permis de relever des erreurs à éviter ainsi que des bonnes idées à partager.

DES SITES PRIVILÉGIÉS

Si la plupart des cimetières sont attenants au bourg, un tiers ont été déplacés à plusieurs centaines de mètres, généralement sur des points hauts de la commune, offrant de superbes points de vue sur nos paysages limousins.



Eymoutiers : vue depuis les hauteurs du cimetière



Saint-Gilles-les-Forêts : vue sur le Mont Gargan



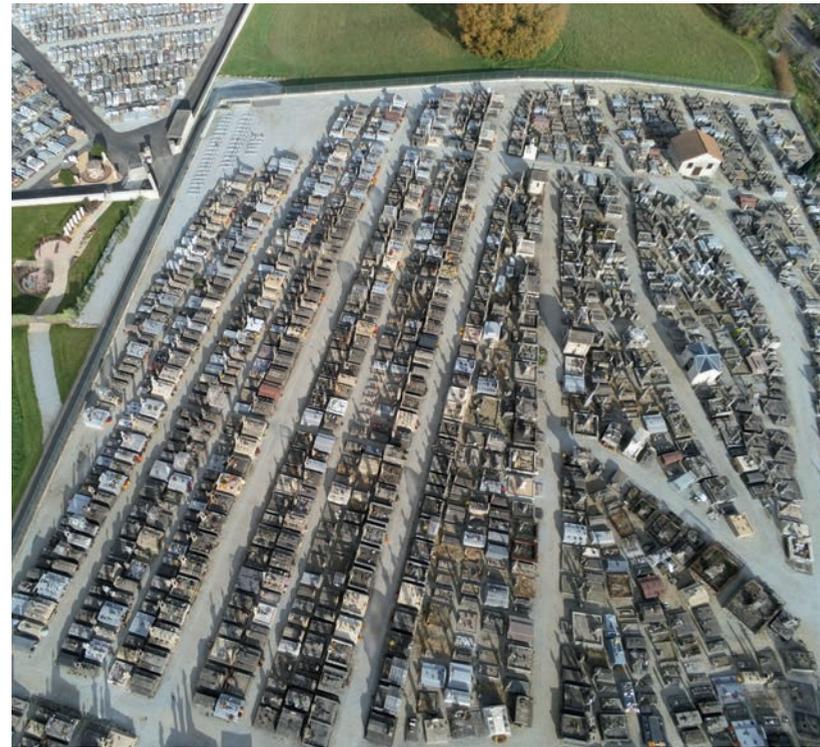
Surdoux : vue sur la campagne environnante

DES ESPACES PLUS OU MOINS VASTES

La superficie des cimetières du territoire est plus ou moins proportionnelle à la population des communes. Les deux plus vastes (parties neuves comprises) sont ceux d'Eymoutiers (27 100 m²) et de Saint-Léonard-de-Noblat (24 440 m²). Les plus petits sont ceux de Saint-Amand-le-Petit (1 250 m²), de Surdoux (1 560 m²) et de Saint-Gilles-les-Forêts (1 610 m²). Cependant, cela ne s'applique pas à l'ensemble du territoire car la majorité des communes ont vu leur population chuter depuis les années 1970. Certaines municipalités ont aujourd'hui à leur charge des cimetières de grandes tailles, qui reflètent la population passée, mais des moyens humains réduits pour les entretenir.



Cimetière de Saint-Amand-le-Petit



Cimetière de Saint-Léonard-de-Noblat

LES ENCEINTES DES CIMETIÈRES

Les cimetières se trouvaient auparavant autour des églises et faisaient partie des espaces visibles au quotidien, sans barrière physique, au cœur de la vie du village. Leur déplacement et l'obligation de les ceinturer ont sans doute modifié la perception de cet espace qui se veut aujourd'hui un lieu de mémoire et de recueillement plus austère, fermé de hauts murs et où majoritairement la nature n'a plus sa place.

MURS EN PIERRES JOINTOYÉES

31 cimetières sont entourés essentiellement de murs en pierres jointoyées de mortiers anciens, à la chaux ou aux ciments.

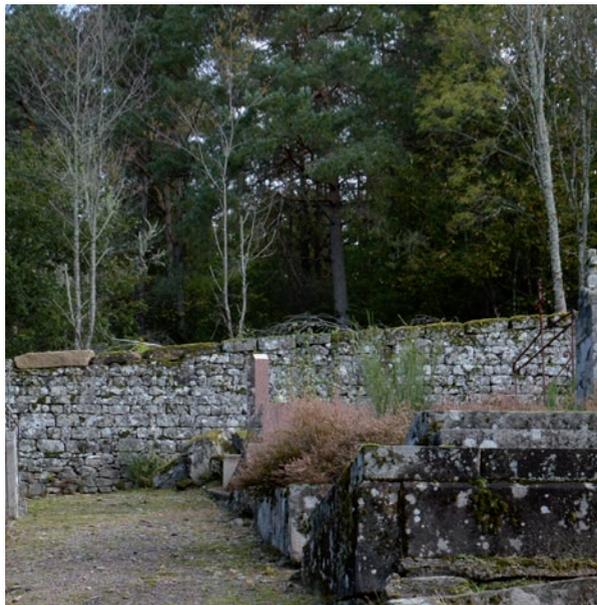
Linards : entrée du cimetière



MURS EN PIERRES SÈCHES

Si certains cimetières ont encore des restes de murs en pierres sèches, seuls les cimetières de Beaumont-du-Lac et de Saint-Amand-le-Petit en sont majoritairement entourés.

Beaumont-du-Lac : mur en pierres sèches



MURS CRÉPIS

Un seul cimetière est entouré d'un mur crépi.

Le Châtenet-en-Dognon : mur crépi



DES MURS À FLEURIR PLUTÔT QU' À DÉSHERBER

Pour éviter de désherber au pied des murs, les communes de Saint-Paul et de Saint-Julien-le-Petit ont opté pour le fleurissement avec des plantes locales.



Saint-Julien-le-Petit : bruyères, ajoncs et autres plantes au pied des murs intérieurs et extérieurs

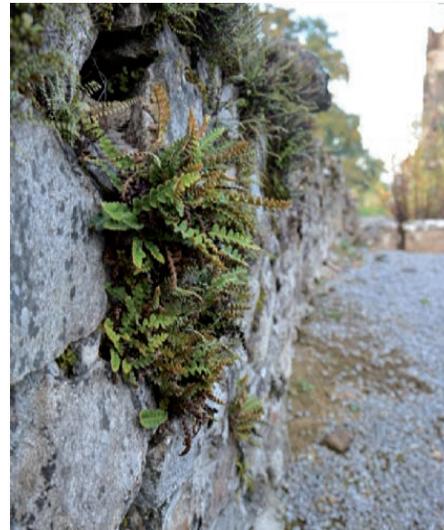


Saint-Paul : fleurissement de pieds de murs



Saint-Paul : fleurissement de pieds de murs

Sur les murs en pierres sèches ou sur des murs où le mortier est ancien, les plantes embellissent les lieux comme à La Geneytouse où *Campanule* et *Ceterach officinale* poussent sur les murs du cimetière.



Ceterach officinale



Exemple à Saint-Priest-sous-Aixe (87)

DE NOUVEAUX CHOIX POUR LES EXTENSIONS : PALISSADES ET GRILLAGES

Les communes qui ont dû agrandir le cimetière ou en créer de nouveaux ont remplacé les murs en pierres.

Palissade en béton préfabriqué

C'est le système principal de clôture choisi par les communes pour créer ces agrandissements. Afin de remédier au caractère minéral et rigide de ce système de fermeture, certaines communes ont fait le choix de le doubler d'une haie. Le végétal le plus souvent utilisé est le thuya pour son opacité.

Grillages

Quelques communes ont opté pour une fermeture par un grillage. Cela a l'avantage d'être un bon support pour les plantes grimpantes. Comme pour les palissades en béton, une haie de thuya ou de Laurier du Portugal vient souvent doubler cette clôture.

Palissade en brande

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat a opté, dans le cadre du réaménagement de son jardin du souvenir, pour des palissades en brande (bruyère) garnies de lierre.



Sussac : palissade en béton dans l'agrandissement du cimetière



Champnétery : grillage pour l'extension du cimetière



Saint-Léonard-de-Noblat : palissade en brande au jardin du souvenir

Pour favoriser la biodiversité et améliorer le cadre naturel, on peut opter pour une haie champêtre, composée d'espèces locales.

LES VOIES DE CIRCULATION

LES ALLÉES PRINCIPALES : CHOIX DU REVÊTEMENT

Ces allées larges ont été conçues pour l'accès aux véhicules autorisés liés aux services funéraires, elles doivent donc permettre de supporter des charges importantes.

Revêtement en goudron

18 communes possèdent des allées principales goudronnées. Lorsque ce revêtement imperméable est récent, l'entretien est minime car les végétaux ne peuvent pas s'y installer. Dans de nombreux cimetières, ce goudron est détérioré ce qui complique l'entretien. Le coût de remise en état ou de changement de revêtement est important. La moitié des communes dans ce type de configuration font encore usage de pesticides chimiques par manque de temps et de solutions satisfaisantes.

Même si l'on ne peut pas encore remplacer l'efficacité de ces produits, il faut pourtant envisager dès à présent d'autres moyens d'entretien au risque de se retrouver dépourvu le jour où ils ne seront plus autorisés.



Rendu du passage d'herbicides sur le sol extrêmement dégradé



Saint-Léonard-de-Noblat : allées goudronnées

Les méthodes d'entretien sans pesticides rencontrées sur le territoire :

✓ RÉFECTION DES ALLÉES

La commune de Sainte-Anne-Saint-Priest a investi dans une méthode préventive pour faciliter l'entretien de son cimetière : reprise de l'allée principale, enherbement total du reste du lieu.



*Sainte-Anne-Saint-Priest : reprise de l'allée principale
Coût : 5 292 euros pour refaire le caniveau et le goudronnage*

✓ DÉSHÉRBAGE THERMIQUE

Pour accompagner ou remplacer le désherbage manuel, la commune de Nedde s'est équipée d'un désherbeur thermique. Les passages ont été répétés ces dernières années, dus au réveil des graines en dormance par l'effet de chaleur.



*Nedde : le désherbage thermique est également
utilisé sur les allées gravillonnées*

✓ DÉSHÉRBAGE AVEC BINETTE ET RÉCIPROCATEURS ÉLECTRIQUES

La commune de la Geneytouse s'est équipée de matériel électrique permettant de désherber en particulier les zones gravillonnées mais aussi les espaces inter-tombes, les massifs et les pieds de murs. Ces outils sont reliés à une batterie dorsale de capacité suffisante pour travailler une journée complète. La recharge de celle-ci est effectuée dans la nuit.



La Geneytouse : binette



La Geneytouse : matériel électrique sur batterie

✓ DÉSHÉRBAGE AVEC OUTILS SPÉCIFIQUES

La commune de Saint-Paul, en la personne de son agent Robert Rousseau, a fabriqué ses propres outils spécifiques afin de désherber les parties gravillonnées sans prendre de postures entraînant des risques de troubles musculosquelettiques. Peuvent aussi être utilisés des outils de type désherbeur tracté.



Saint-Paul : outil de désherbage pour une meilleure posture



Saint-Paul : désherbeur tracté

✓ CHANGEMENT DE REVÊTEMENT

La commune de Saint-Paul a entrepris une réflexion sur l'engazonnement complet du cimetière. Pour maintenir un revêtement supportant la charge des véhicules, les allées pourraient être revêtues de dalles alvéolées (en type de plastique neutre pour l'environnement) garnies d'un gazon à pousse lente.

Aujourd'hui, le temps de désherbage est considérable. Des bâches ont été posées à certains endroits sous les gravillons mais l'alignement des caveaux pose problème. Végétaliser le cimetière pourrait permettre de limiter le temps d'entretien.

« C'est de l'huile de coude »,
Marie Durante, agente à
Saint-Paul.



Cimetière de Saint-Paul

✓ DÉSHÉRBAGE PAR BROSSES MÉCANIQUES (MÉTALLIQUES OU NYLON)

Nous n'avons pas observé cette méthode dans les communes du PETR. Cependant, pour les allées en enrobé exclusivement, il peut être fait usage de brosses de différentes tailles selon que l'on entretient une allée intégralement ou que l'on réalise des finitions.



Brosses mécaniques



Revêtement en gravillon

12 cimetières ont des allées principales gravillonnées. Pour ce type de surface, il existe plus de solutions pour faciliter l'entretien sans pesticides. La moitié des communes ont encore recours aux désherbants chimiques.

✓ DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

La commune du Châtenet-en-Dognon utilise une herse mécanique qui lui permet de déraciner l'herbe dans les allées gravillonnées.

✓ VÉGÉTALISATION

La commune de Rempnat a fait le choix d'accepter l'herbe et l'on peut voir aujourd'hui un enherbement spontané sur des espaces autrefois gravillonnés. Les parties plus récentes du cimetière ont été engazonnées.



Châtenet-en-Dognon : allée gravillonnée



Rempnat : enherbement spontané



Herse mécanique en démonstration à Saint-Paul

Revêtement en herbe

Seulement 4 cimetières ont des allées principales enherbées. C'est le cas à Bujaleuf, Saint-Méard, Rempnat et Saint-Amand-le-Petit. Cette végétalisation peut se faire naturellement mais pour passer d'une allée précédemment gravillonnée à un espace enherbé, cela prend du temps et ce changement d'état doit s'accompagner d'une communication auprès de la population (Cf. page 6).

Pour avoir un résultat plus homogène, il est préférable de semer ce gazon en utilisant des espèces à pousse lente, limitant ainsi le nombre de tontes annuelles. Si l'épaisseur de graviers est faible, le semis peut se faire directement, sinon il faut prévoir leur enlèvement.

À Bujaleuf, les allées ont toujours été enherbées et il y avait des gravillons autour des tombes qui étaient entretenus avec des produits phytosanitaires. Depuis la signature de la Charte, la commune a fait le choix de laisser faire la nature. La végétation reprend peu à peu ses droits. Après deux à trois années, le rendu esthétique est meilleur.



Bujaleuf : allées autrefois entretenues aux produits phytosanitaires



Bujaleuf : aujourd'hui, une des allées principales enherbée

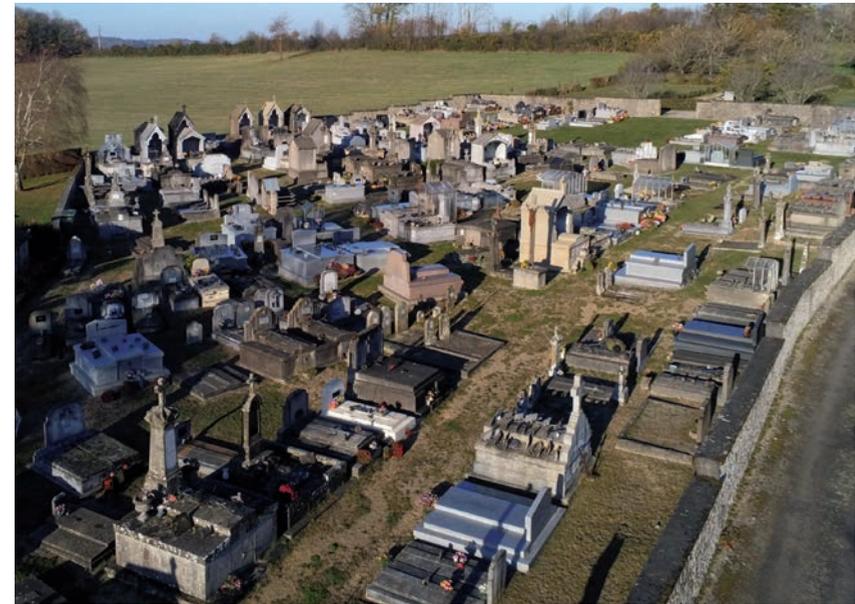
« C'était tiré à quatre épingles... au bout de deux-trois ans, la nature reprend ses droits et le cimetière est beaucoup plus joli », Thierry Périéras, agent à Bujaleuf

Avant à la Toussaint, quatre agents entretenaient le cimetière pendant un mois. Aujourd'hui, les agents entretiennent à la tondeuse et au rotofil durant trois jours et effectuent trois à quatre passages par an.

À Saint-Méard, l'agrandissement du cimetière s'est fait sur une parcelle déjà enherbée.

Sur la partie ancienne, les allées gravillonnées sont aujourd'hui enherbées. Les agents communaux ont enlevé une partie des gravillons pour semer de la pelouse. Mis à part l'achat de graines, cela n'a rien coûté à la commune. Il faut noter que les rémanences des herbicides utilisés durant de nombreuses années peuvent impacter la pousse des gazons.

Saint-Méard : sur cette photo, on peut observer la différence d'enherbement entre la partie ancienne au 1^{er} plan où le sol est mince et pauvre et la partie récente en arrière-plan où le gazon a été semé sur un sol plus riche. Mais le tout s'harmonise bien et la pousse de quelques herbes folles est bien mieux acceptée dans un espace végétalisé.



Saint-Méard



Saint-Méard : partie récente du cimetière



Saint-Méard : allée principale enherbée

LES ALLÉES SECONDAIRES : REVÊTEMENTS ET ENHERBEMENT

Les allées secondaires sont des voies piétonnes qui permettent d'accéder aux caveaux. Parmi les **34** communes du territoire du Pays Monts et Barrages :

5 ont des allées secondaires en goudron,

9 ont des allées secondaires en goudron sur les parties récentes et en gravillons ou en herbe sur les parties anciennes,

14 ont des allées secondaires en gravillons,

6 ont des allées secondaires enherbées.

Les techniques d'entretien sont similaires à ce qui peut être fait sur les allées principales si ce n'est que ces allées peuvent parfois être étroites et certains outils mécaniques ne sont alors plus adaptés (herse auto-portée, tondeuse, balayeuse, ...).

Des revêtements à reconsidérer

La multitude de ces allées et contre-allées demandent un temps d'entretien considérable si l'on souhaite les maintenir sans l'emploi de pesticides, dans un état de « propreté » tel qu'on pouvait l'observer avec l'usage des herbicides chimiques. Il est certain qu'il apparaît préférable aujourd'hui de **trouver des solutions préventives plutôt que curatives** de ces espaces.

La commune de Sainte-Anne-Saint-Priest a fait le choix d'enherber la totalité du cimetière qui était autrefois gravillonné en semant du gazon avec de la terre végétale.

« Depuis l'enherbement, on met dix fois moins de temps qu'avant car on arrachait toutes les mauvaises herbes à la main ».
Jean-Pierre Meunier,
second adjoint au maire.

« 3 870 euros pour enlever les gravillons, étaler la terre et ensemer et 1 848 euros pour emmener la terre et la distribuer dans le cimetière avec une brouette mécanique » Jean-Pierre Meunier,
second adjoint au maire.



*Sainte-Anne-Saint-Priest : enherbement total du cimetière
Coût total : 5 718 euros, travaux réalisés par le
chantier d'insertion Relais Infos Services*

Cette technique présente un **gain de temps d'entretien important**. L'entretien ne se fait pratiquement qu'à la tondeuse, le reste au rotofil.

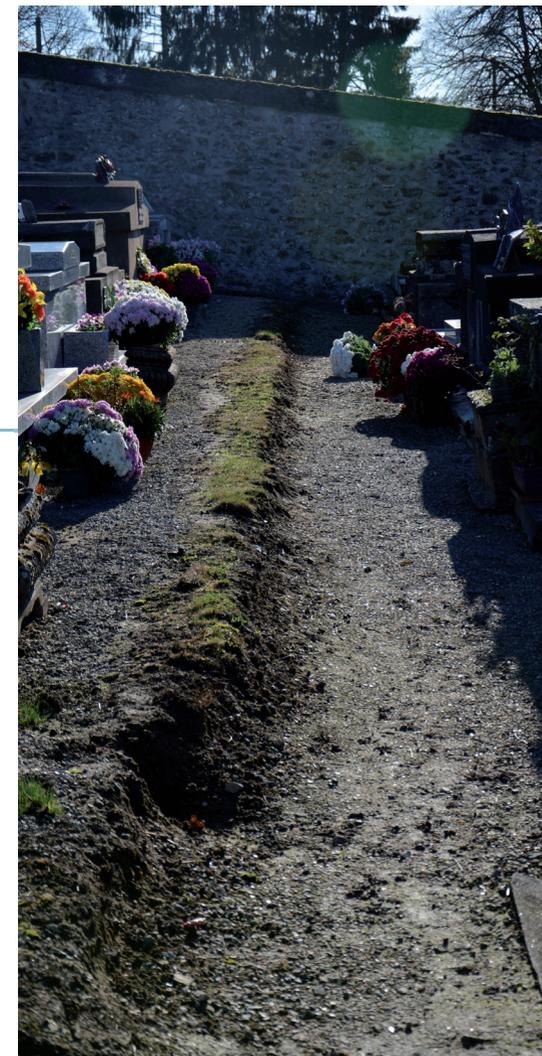
La commune a arrêté d'utiliser les pesticides en 2014. L'enherbement du cimetière a été fait en 2017. Entre temps, l'arrachage des mauvaises herbes se faisait à la main. Aujourd'hui, les agents de la commune réalisent trois tontes par an pour quatre jours d'entretien.

À Saint-Méard, les allées secondaires gravillonnées sont aujourd'hui enherbées :



Saint-Méard : allée secondaire

« Avant à la Toussaint, le temps d'entretien était long car on entretenait aux désherbants et on taillait les bordures à la main, maintenant si on entretient régulièrement, on y passe moins de temps », Henri Lavaud, maire de Saint-Méard.



*La Croisille-sur-Briance : fort ravinement sur le cimetière en pente
L'enherbement total des allées secondaires permettrait de limiter cet effet*

L'enherbement : une solution envisageable dans la plupart des cimetières

Si beaucoup de communes réfléchissent à cette solution, peu ont encore franchi le cap, craignant la réticence des administrés. Cela a pourtant beaucoup d'avantages, notamment l'embellissement du cimetière, l'acceptation de quelques herbes sauvages noyées dans ces espaces de verdure, la facilité d'entretien (avec un gazon à pousse lente), la limitation du ravinement dans les cimetières en pente.

Avant tout grand changement, la communication auprès des usagers est indispensable. Il faut expliquer en quoi cela est bénéfique pour la santé, l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Cet enherbement peut être progressif avec des essais menés sur une petite partie du cimetière qui permettra aux usagers de se rendre compte du résultat final. Un panneau peut alors être implanté pour expliquer le travail en cours.

L'engazonnement du cimetière peut se réaliser en régie ou par un prestataire extérieur. De nouvelles techniques, telles que l'**hydromulching**, peuvent être envisagées. Ce procédé consiste à pulvériser une émulsion comportant semences et engrais, mais surtout un complexe fibreux qui permet de favoriser l'implantation en supprimant le risque de lessivage (le transport des éléments du sols (sédiments, engrais, pesticides) par les eaux de surface vers les nappes phréatiques), tout en apportant les conditions optimales de germination (rétention d'eau, adhérence au substrat, enrobage avec éléments fertilisants). **L'avantage est également de pouvoir engazonner facilement les espaces pentus et réduits comme les inter-tombes.**

Attention : cette technique est assez onéreuse et demande souvent un deuxième passage pour un résultat optimal.



Royères : démonstration d'hydromulching



Saint-Paul : état de la pousse de la végétation 3 mois après le test d'hydromulching

LES ESPACES INTER-TOMBES OU PEU ACCESSIBLES

Les inter-tombes sont des espaces appartenant au domaine public permettant de circuler autour des sépultures. L'étroitesse de ces séparations rend difficile leur entretien. Dans les parties anciennes des cimetières, les tombes ne sont pas toujours alignées, ce qui multiplie les surfaces peu accessibles aux matériels de désherbage ou de tonte. Pour éviter un désherbage manuel (binette, brûleur thermique), très chronophage, des techniques préventives sont indispensables.

Les communes pourraient-elles se dispenser de ces espaces inter-tombes en imposant des constructions en « touche à touche » ?

La réglementation sur les espaces inter-tombes est encore sujette à discussion comme en témoignent ces deux différents articles :



Saint-Léonard-de-Noblat : nombreux petits espaces à entretenir sur les parties anciennes du cimetière

L'ART. R. 2223-4 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) PRÉCISE QUE LES FOSSES DOIVENT ÊTRE DISTANTES LES UNES DES AUTRES DE 30 À 40 CM SUR LES CÔTÉS, ET DE 30 À 50 CM À LA TÊTE ET AUX PIEDS, TANDIS QUE L'ART. L. 2223-13 DU CGCT DISPOSE EN SON DERNIER ALINÉA QUE : « LE TERRAIN NÉCESSAIRE AUX SÉPARATIONS ET PASSAGES ÉTABLIS AUTOUR DES CONCESSIONS DE TERRAINS MENTIONNÉS CI-DESSUS EST FOURNI PAR LA COMMUNE ».

Il y a donc une certaine latitude dans les dimensions inter-tombes prescrites par la commune au travers de son règlement mais pas de possibilité de les faire disparaître. D'ailleurs, il n'est pas recommandé de coller les caveaux car cela les fragilise et pourrait provoquer des affaissements : la remise en état serait alors à la charge des familles.

La commune peut simplement inciter les concessionnaires à réaliser une semelle en béton. Certains règlements de cimetières le précisent : **« La pose d'une semelle ou d'une dalle de propreté est autorisée ».**

L'imperméabilisation

70 % des communes du territoire ont fait ce choix pour les parties les plus récentes du cimetière.

Une semelle en béton vient combler l'espace inter-tombes tout en permettant la déambulation autour de la sépulture.

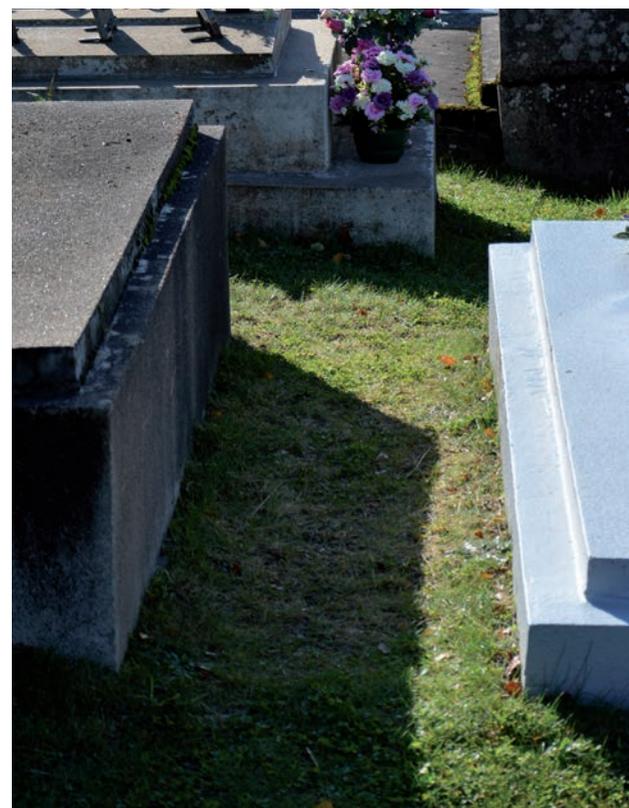


Sussac : semelle en béton

L'enherbement

À Sainte-Anne-Saint-Priest, les inter-tombes sont enherbées. La commune a acheté une petite tondeuse pour pouvoir passer dans ces espaces étroits.

L'enherbement est la pratique préventive la plus courante rencontrée sur les cimetières. Cela permet de recouvrir le sol, de « dissimuler » les herbes indésirables et d'améliorer le caractère esthétique. Il faut toujours privilégier des gazons à pousse lente.



*Sainte-Anne-Saint-Priest :
enherbement des inter-tombes*

Les plantes couvre-sols

L'herbe peut être remplacée par des plantes couvre-sols qui ne demandent alors que très peu ou pas d'entretien.

Peu de communes ont opté pour cette technique qui demande du temps à l'installation. Mais certaines de ces plantes, comme le Thym serpolet, s'installent naturellement dans beaucoup de cimetières et doivent être alors privilégiées.



*Saint-Paul : essai de différentes plantes couvre-sols
Ces plantations représentent un gain de temps pour les agents
de la commune qui n'interviennent qu'une fois par an*



*Bujaleuf : le trèfle
pousse naturellement*



*Bujaleuf : le Thym serpolet
s'installe de façon naturelle*



*Eymoutiers : les sedums
tapissent les inter-tombes*

LE JARDIN DU SOUVENIR ET LE COLUMBARIUM

Le jardin du souvenir permet la dispersion des cendres d'un défunt et le columbarium reçoit les urnes. Ces deux entités réunies au même endroit du cimetière sont souvent des espaces paysagers.

Nous avons pu observer, lors de nos visites de cimetières, le soin apporté à ces endroits pour les rendre agréables, esthétiques et faciliter le recueillement des visiteurs. Certains aménagements réalisés il y a plusieurs années ne tiennent pas compte de la difficulté d'entretien sans utilisation de produits phytosanitaires. En effet, nous pouvons observer sur les aménagements minéraux un manque de gravier ou des déchaussements de pavés où les végétaux spontanés reprennent leurs droits.

Pour faciliter le temps de désherbage de ces lieux, les communes peuvent simplifier ces aménagements en privilégiant les surfaces planes et enherbées.

Quelques exemples de jardins du souvenir rencontrés sur le territoire :



Beaumont-du-Lac : l'engazonnement pourrait faciliter l'entretien de cet espace



Châteauneuf-la-Forêt : le déchaussement des pavés et le manque de graviers sont aujourd'hui problématiques, retrouver une surface entièrement engazonnée est à privilégier



Neuvic-Entier : le choix de la commune a été d'imperméabiliser cet espace pour faciliter l'entretien



Remnat : espace enherbé en harmonie avec le reste du cimetière



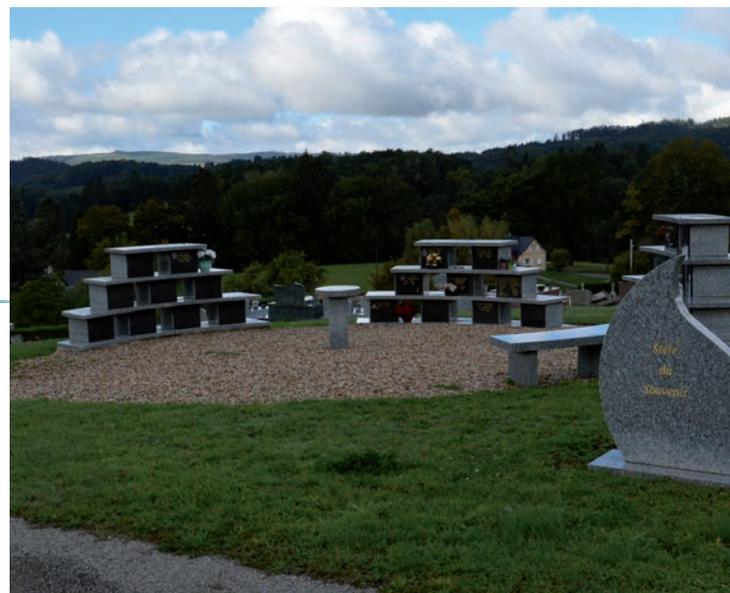
Cheissoux : simplicité dans l'aménagement, simplicité dans l'entretien



Saint-Amand-le-Petit : jardin enherbé, désherbage facilité



La Croisille-sur-Briance : espace paysager du jardin du souvenir



Nedde : le choix s'est porté sur une couche épaisse de gros graviers limitant la pousse



Saint-Gilles-les-Forêts : vue sur le Mont Gargan pour le jardin du souvenir



Royères : enherbement progressif

LA GESTION DES DÉCHETS

En marge de la question de l'entretien, les visites ont permis d'observer la gestion des déchets réalisée dans les cimetières. Dans un souci de gestion durable, il paraît important de la prendre également en considération.

Les déchets des cimetières sont composés de terre végétale, plantes, fleurs artificielles, pots en terre et céramique, pots en plastique.

Seulement un tiers des communes du territoire propose le tri de ces déchets. Le bac unique comporte alors une grande part de déchets naturels qui seraient en mesure d'être compostés directement sur place, des déchets minéraux et plastiques qui pourraient être recyclés si apportés en déchetterie.

Quelques communes disposent d'un réceptacle permettant d'y déposer les déchets naturels mais sans consignes ni autres bacs à disposition. Cet endroit reçoit alors systématiquement tous types de déchets.

Il apparaît très clairement qu'un **panneautage est indispensable** : **textes et images doivent figurer devant chaque container.**

Pour mettre ce tri en place, **le SYDED, au travers de la signature d'une convention de partenariat, accompagne les communes gratuitement** et fournit des outils de communications spécifiques (autocollant à placer sur les containers et consignes générales).





Saint-Paul : des bacs sont disponibles à l'intérieur du cimetière et aux entrées



Saint-Méard : les consignes ont été placées en hauteur pour plus de visibilité



Moissannes : lorsque la dépose des déchets se fait dans un lieu ouvert, les consignes sont mieux respectées



Sussac : comme à Roziers-Saint-Georges, les déchets sont à déposer directement dans la remorque

Pour bénéficier de l'aide du SYDED, la démarche est simple :

- ✓ Contacter le SYDED qui envoie une brochure avec tout ce qu'il propose et une fiche réponse à retourner,
- ✓ Sur cette fiche il faut choisir entre les thèmes suivants : « Gaspillage alimentaire », « Compostage », « Réduction et tri des papiers et emballages », « Réduction et gestion autonome des déchets verts »,
- ✓ Pour le cimetière, c'est le dernier thème qui est concerné,
- ✓ Après la réception de la fiche réponse, le SYDED prend un rendez-vous avec la collectivité,
- ✓ Il réalise des diagnostics et des préconisations sur la gestion des déchets,
- ✓ À l'issue ce diagnostic, le SYDED peut prêter gratuitement des broyeurs pour les déchets verts et mettre à disposition des panneaux de consignes de tri gratuits pour les cimetières.



ADRESSE : 59 RUE DE LA FILATURE,
87 350 PANAZOL
TÉLÉPHONE : 05.55.12.12.87
SITE INTERNET : WWW.SYDED87.ORG

LES AUTRES BONNES IDÉES À PARTAGER

D'autres initiatives vues dans les cimetières méritent d'être partagées. En voici quelques-unes :

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE ET REPRISE DES CONCESSIONS

Les communes de Sainte-Anne-Saint-Priest et du Châtenet-en-Dognon ont installé des panneaux à l'entrée et dans les allées rappelant les consignes d'entretien individuel des concessions.

Le processus de reprise des concessions est long. L'information se fait souvent à l'entrée des cimetières et n'est pas toujours lisible. La commune de Neuvic-Entier communique directement sur les emplacements concernés.



Châtenet-en-Dognon



Neuvic-Entier

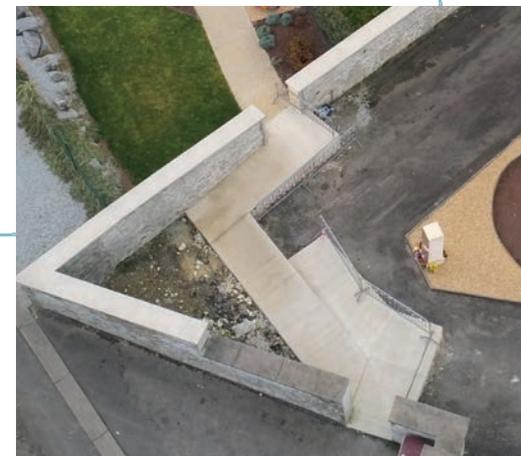
SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Certains cimetières sont très pentus : les agents de Beaumont-du-Lac ont installé des rambardes pour faciliter l'accès aux parties hautes.

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat a réalisé une rampe d'accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) à l'entrée du nouveau cimetière.



Beaumont-du-Lac : rambardes



Saint-Léonard-de-Noblat : rampe PMR

RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Les communes de Saint-Gilles-les-Forêts et de Saint-Paul ont installé des récupérateurs d'eaux pluviales permettant l'alimentation du cimetière.

MISE EN PLACE DE TOILETTES

La commune de Saint-Denis-des-Murs a installé des toilettes sèches à l'entrée du cimetière.

PLANTATIONS EN EXTÉRIEUR

Le cimetière est le plus souvent à l'écart de la vie du bourg. À Saint-Amand-le-Petit, un verger a été planté autour du cimetière, ce qui en fait un lieu de vie communal.

CRÉATION D'UNE GRAINOTHÈQUE

À Saint-Paul, l'agente Marie Durante a créé une grainothèque. Des graines sont semées au pied des murs de la commune. Les habitants sont impliqués dans ce fleurissement. En leur donnant des graines, ils s'engagent à fleurir leurs pieds de murs et participent à l'embellissement de la commune. Cette idée a inspiré d'autres municipalités. Dans le cimetière, des graines sont plantées également dans les espaces inter-tombes.

La commune a également l'intention d'organiser une vente de plantes vivaces à la Toussaint pour inciter les usagers à fleurir les sépultures.



Saint-Gilles-les-Forêts : récupérateur d'eaux pluviales



Saint-Denis-des-Murs : toilettes sèches



Saint-Amand-le-Petit : verger



Saint-Paul : grainothèque

CONCLUSION

Les espaces publics ont longtemps été entretenus par l'usage de produits phytosanitaires. Leur efficacité et les méconnaissances de leurs méfaits sur l'environnement et la santé en sont la cause. Aujourd'hui, la réglementation oblige les collectivités à repenser la gestion et l'entretien de ces espaces. Les cimetières sont les lieux où les difficultés se posent le plus car la pousse de la végétation peut évoquer un sentiment d'abandon chez les familles des défunts. En 2022, la loi Labbé qui interdit l'usage de ces produits sur les espaces publics, s'étendra à tous les lieux dont les cimetières.

Ce livret permet de laisser le temps aux municipalités de mettre en place des alternatives aux pesticides et de prendre connaissance des solutions déjà adoptées sur le territoire. La communication auprès des usagers est primordiale afin que la végétalisation ne soit pas vue comme un manque d'entretien.

Ce livret montre que de nombreuses communes ont déjà réussi à trouver des solutions en s'équipant avec du matériel de désherbage adapté ou en réaménageant les allées et inter-tombes par bétonisation (réfection d'allées, pose de semelles en béton, ...) ou par végétalisation (enherbement, plantes couvre-sols, fleurissements de pieds de murs, ...).

Aujourd'hui, les mentalités évoluent :

« Les gens voient que ce n'est pas un manque d'entretien, que laisser pousser la végétation, c'est du travail »,

Claudine Giraud, élue à Saint-Paul.

« Il y a deux - trois ans c'était compliqué car c'est un lieu de respect, au fil du temps c'est entré dans les mœurs »,

Thierry Périéras, agent à Bujaleuf.

« Au début, c'était compliqué car avant tout était gravillonné et l'utilisation de désherbants donnait un cimetière « propre ». Et au bout de deux ans, les usagers se rendent compte que le cimetière est propre et qu'on ne laisse pas pousser les herbes folles... certains n'acceptent toujours pas et se disent que si l'on ne désherbe plus, on ne fait plus rien »,

Henri Lavaud, maire de Saint-Méard.

« En 2021, les gens comprennent mieux les enjeux actuels »,

Marie Durante, agente à Saint-Paul.



Saint-Amand-le-Petit

MERCI AUX ÉLUS ET AGENTS QUI ONT PARTICIPÉ AUX TÉMOIGNAGES

- ✓ Jean-Pierre Meunier, second adjoint au maire à Sainte-Anne-Saint-Priest,
- ✓ Thierry Périéras, agent à Bujaleuf,
- ✓ Henri Lavaud, maire de Saint-Méard,
- ✓ Marie Durante, agente à Saint-Paul,
- ✓ Claudine Giraud, élue à Saint-Paul.

RÉDACTEURS

Ellen Le Roy (Limousin Nature Environnement), Régis Missou (FREDON Nouvelle-Aquitaine), Estelle Gilles (PETR du Pays Monts et Barrages).

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Flandin, J., (2015), *Guide de conception et de gestion écologique des cimetières*, Natureparif, p.76
- ✓ Parc National des Pyrénées, (2016), *Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc national des Pyrénées ?*, p.47
- ✓ INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, <https://www.insee.fr>
- ✓ Ecophyto Pro (2016), <https://www.ecophyto-pro.fr>

CRÉDITS PHOTOS

Limousin Nature Environnement sauf :

- ✓ PETR du Pays Monts et Barrages : pages 1, 18 (photo de gauche), 22 (photo de droite), 25 (trèfles), 31 (rambardes), 32 (grainothèque),
- ✓ David Naudon : page 4 (cimetière de Crisan),
- ✓ FREDON Nouvelle-Aquitaine : pages 15 (matériel), 17 (matériel),
- ✓ Commune de Saint-Paul : page 11 (fleurissements), page 15 (matériel),
- ✓ Commune de La Geneytouse : page 15 (matériel),
- ✓ Doussaud Equip Jardin : page 16 (matériels).

MISE EN PAGE

Estelle Gilles avec l'aide de Guillaume Martin et Cécile Kohut (PETR du Pays Monts et Barrages).

PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES

Le Château, 87460 Bujaleuf

Mail : paysmontsetbarrages@gmail.com

Tél. : 05 55 69 57 60

Site internet : www.paysmontsetbarrages.fr

LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT

Centre Nature de La Loutre

Domaine départementale des Vaseix, 87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE

Mail : contact@lne.asso.fr

Tél. : 05 55 48 07 88

Site Internet : www.lne-asso.fr

FREDON NOUVELLE-AQUITAINE

13 rue Auguste Comte, 87070 LIMOGES

Mail : regis.missou@fredon-na.fr

Tél. : 05 55 04 64 06

Site Internet : www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine

